

**PROTOCOLE D'ACCORD
ENTREVUE ENTRE LA DÉLÉGATION DE LA CFTC ET LE MAIRE
DE GOSIER, ACCOMPAGNES DE SES COLLABORATEURS**

À l'issue d'un long débat entre les deux parties, il a été arrêté et convenu ce qui suit :

1/ Tous les points figurant sur la plateforme de revendications seront examinés au Comité Technique, particulièrement ceux qui ont déjà fait l'objet d'un avis favorable préalablement à leur mise en application, dans le souci d'informer au mieux les nouveaux membres du Comité.

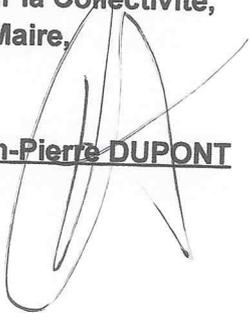
2/ Compte tenu du fait que Messieurs CHRISTOPHE Patrick et FIFI Franck n'ont pas les diplômes et les titres requis pour exercer les fonctions de cuisinier à la restauration scolaire, il leur est proposé de se faire valoir dans le cadre de la Reconnaissance de l'Expérience Professionnelle afin que leur soit délivré un Certificat d'Aptitude à la Profession de cuisinier.

Vu la réorganisation mise en place après leur affectation, ils ne pourront réintégrer la cuisine centrale qu'après avoir validé leur expérience professionnelle. Entre temps, ils seront maintenus à la Direction des Services Techniques et exerceront une mission pour laquelle ils bénéficieront d'une formation.

Ce protocole d'accord, une fois signé , met fin à la grève.

Gosier, le 18 Mai 2015

Pour la Collectivité,
Le Maire,


Jean-Pierre DUPONT

Pour les représentants de la CFTC
Le Président,

Claude GUILLIOD